

- Résultats du concours 2024/2025 d'Agrinove -

Remise des prix : Les prix ont été décernés à Agen ce mercredi 11 juin 2025 par Madame Sophie Borderie (Présidente du Conseil départemental), Monsieur Alain Lorenzelli (Président d'Albret Communauté) et Monsieur Nicolas Lacombe (Président d'Agrinove).

Sur les 48 dossiers reçus au 31 mars 2025, notre jury a sélectionné les 3 projets suivants :

1^{er} prix : DELCOMBEL Romain – BioAZ (Gironde) :

BioAZ a développé une **immunothérapie comme alternative à la castration physique des porcelets**. Cette pratique est interdite en France depuis 2022, sauf si elle s'accompagne d'une anesthésie/analgésie, compliquée à mettre en place et coûteuse. L'innovation mise au point par BioAZ agit pour bloquer la production d'hormones responsables de l'« odeur de verrat », qui rend la viande impropre à la consommation. Le produit administré induit donc une stérilisation biologique, respectant ainsi l'intégrité de l'animal.

La solution développée par BioAZ se distingue par une approche spécifiquement adaptée aux porcs. Cette approche dépasse les alternatives existantes (vaccins) par sa simplicité d'administration (une seule injection), son absence de risque (une injection accidentelle des vaccins peut entraîner une stérilité durable pour la personne qui l'administre), et son caractère 100 % biodégradable (absence d'adjuvant), respectant ainsi l'environnement et la qualité de la viande.

2^{ème} prix : FROMENT Nicolas et Elie – FROMENT SAS (Lot) :

Le ROTOFROM est un outil dédié au travail du sol. Initialement conçu pour la trufficulture, le ROTOFROM a rapidement démontré sa polyvalence et son efficacité, ce qui a permis son adaptation aux vergers (kiwis, pistaches, pommes) ainsi qu'à la vigne. Il continue d'être développé pour répondre au plus près des besoins des utilisateurs et aux spécificités de chaque culture.

Le ROTOFROM assure une aération optimale du sol, grâce à la combinaison de la vitesse d'avancement du tracteur avec la rotation des dents piocheuses. Cette action contribue à maintenir un environnement propice à la croissance de l'arbre tout en préservant la stabilité du système racinaire. Le travail du sol effectué évite l'asphyxie des racines et le compactage causé par le passage répété des engins. Sans retourner la terre, il limite l'érosion, favorise la pénétration des intrants et protège le système racinaire.

3^{ème} prix : BACHET Vincent – OCTOMETHA (Oise) :

OCTOMETHA propose une solution innovante de méthanisation en voie solide continue, spécifiquement conçue pour valoriser les coproduits agricoles fibreux (pailles, fumiers, litières), peu adaptés aux technologies en voie liquide, majoritairement présentes en France, conçues pour valoriser des intrants homogènes comme le lisier ou l'ensilage de maïs.

Le cœur de l'innovation réside dans une architecture de digesteur octogonale. Ce digesteur modulaire et enterré permet une progression naturelle du substrat sous l'effet de la pression hydraulique générée par l'arrosage interne à partir des jus de fermentation. Le procédé fonctionne sans trémie d'incorporation complexe, sans agitation, sans broyage ni post-digesteur grâce à une parfaite maîtrise du temps de séjour des intrants, ce qui simplifie l'exploitation et réduit drastiquement les consommations énergétiques.

Le jury a tenu par ailleurs à décerner une citation à ATGE Marnie et SILVEIRO Clara – CLARNIE (Haute-Garonne) :

CLARNIE est un service innovant de mise en relation entre agriculteurs et étudiants accessible via un site internet. Cette plateforme met en relation des agriculteurs de toutes filières, à la recherche de main-d'œuvre, avec des étudiants de toutes les formations. Au-delà des missions agricoles traditionnelles, les étudiants inscrits sur CLARNIE peuvent valoriser leurs compétences dans des domaines variés (vente, communication, commerce, événementiel, web design, etc.) pour accompagner les agriculteurs dans leur développement et leur diversification. Tous les types de contrats sont envisageables : stages, alternances, contrats professionnels, contrats saisonniers, contrats étudiants, CDD, CDI, etc.

- Spécificités du concours 2024/2025 d'Agrinove –

Historique et calendrier : Le concours Agrinove a été lancé en 2014 afin de recenser des innovations pour l'agriculture et d'en mettre plus spécialement trois en lumière à chaque édition. Depuis, le concours est ouvert chaque année à l'occasion de notre forum « Agrinovembre », qui se donne comme objectif de valoriser certains projets de la promotion précédente autour d'une thématique précise. Les candidats ont jusqu'au 31 mars de l'année suivante pour déposer leur dossier ainsi qu'une courte vidéo de présentation. Le jury se réunit avant l'été et sélectionne suivant un processus rigoureux les projets lui paraissant le plus porteur en termes d'innovations pour l'agriculture. Les autres candidats peuvent faire l'objet d'une citation ou/et d'un accompagnement par nos chargés de mission.

Projets et jury : Les projets présentés doivent mettre en avant une innovation quelle qu'elle soit (technologique, agronomique, numérique, etc.). **Au cours des 11 dernières années, nous avons ainsi reçu 442 dossiers en tout, dont 33 ont été primés.** Cette décision émane du jury du concours qui a un fonctionnement collégial puisqu'il réunit des représentants des collectivités locales (Conseil départemental et Communauté de communes), des institutions agricoles (Chambre régionale d'agriculture, Lycée départemental agricole, Crédit agricole), ainsi que le pôle de compétitivité Agri sud-ouest innovation, le cabinet d'expertise comptable Cerfrance, le centre d'expérimentation Invenio et l'Association Climatologique de la Moyenne Garonne (ACMG). La FADUNA y siège également (voir plus bas).

Les prix : Les lauréats reçoivent une somme en numéraire qui s'élève à 5 000 Euros (3^{ème} prix), 10 000 Euros (2nd prix) et 15 000 Euros (1^{er} prix). Cette dotation peut être complétée par des prestations de services de même valeur si le porteur de projet primé s'installe dans les 3 ans qui suivent la remise des prix sur la technopole Agrinove.

Les citations sont dotées d'une valeur de 5 000 Euros, fournie en prestation de services, si et seulement si le porteur de projet primé s'installe dans les 3 ans dans la zone d'activité économique « Agrinove ».

Ces dotations sont financées essentiellement par le Conseil départemental de Lot-et-Garonne et la Communauté de communes Albret Communauté, mais depuis 2020 la Fondation pour une Agriculture Durable en Nouvelle-Aquitaine (FADUNA) contribue à une des trois dotations au titre du développement durable. En 2025, et pour la première fois, le Crédit Agricole a tenu à s'associer également aux dotations du concours.